

4 ALBERT EMBANKMENT  
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4968  
29 janvier 2025

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI  
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées  
Organisations intergouvernementales  
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès  
de l'OMI

Objet : **Édition 2025 de la Journée internationale des femmes du secteur  
maritime et cérémonie de remise du Prix pour l'égalité femmes-hommes  
(16 mai 2025)**

1 En application de la résolution A.1147(31) intitulée "Préserver l'héritage du thème maritime mondial de 2019 et mettre en place un environnement de travail exempt d'obstacles pour les femmes dans le secteur maritime", qu'elle avait adoptée le 4 décembre 2019, l'Assemblée de l'OMI a adopté, à sa trente-deuxième session, la résolution A.1170(32) sur la Journée internationale des femmes du secteur maritime dans laquelle elle annonçait que cette Journée serait célébrée le 18 mai de chaque année.

2 Cette Journée a pour objet de célébrer les femmes du secteur maritime afin de promouvoir de façon continue le recrutement, le maintien en service et l'emploi durable des intéressées, de leur donner davantage de visibilité, de renforcer l'engagement de l'OMI en faveur de l'Objectif de développement durable n° 5 (égalité des sexes) et d'appuyer les travaux en cours visant à remédier aux inégalités actuelles entre les sexes dans le secteur maritime.

3 Dans ce contexte, le Secrétaire général a le plaisir d'annoncer que le thème de la Journée cette année sera "**Un océan de possibilités pour les femmes**", en écho au thème de la Journée mondiale de la mer 2025, à savoir "Notre océan – Notre responsabilité – Notre chance". Un colloque d'une demi-journée aura lieu sur le même thème au Siège de l'OMI (4 Albert Embankment, Londres SE1 7SR, Royaume-Uni), en marge de la douzième session du Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage, le 16 mai 2025, à partir de 14 h 30. Le programme détaillé sera publié en temps voulu.

4 Le colloque se tiendra en présentiel, en anglais. Il sera possible d'y prendre part à distance. Sont invités à y participer les représentantes et représentants des États Membres, des organisations observatrices (intergouvernementales et non gouvernementales), ainsi que de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Le colloque sera diffusé en direct sur la chaîne YouTube de l'OMI.

5 Les membres des délégations qui ont l'intention d'y participer sont priés de s'inscrire en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS), le jeudi 15 mai 2025 au

plus tard. On trouvera en annexe à la présente lettre circulaire de plus amples renseignements sur la procédure d'inscription.

6 À l'issue du colloque, le Secrétaire général remettra à M<sup>me</sup> Karin Orsel, désignée par le Royaume des Pays-Bas, le Prix de l'OMI pour l'égalité femmes-hommes de 2025, conformément à la décision prise par le Conseil à sa cent trente-troisième session. La cérémonie sera suivie d'une réception, à 17 h 30.

7 Pour que cette Journée ait un plus grand retentissement, les Gouvernements Membres et les organisations observatrices sont encouragés à organiser leurs propres manifestations de sensibilisation et à utiliser le mot-dièse #WomenInMaritimeDay et mentionner @IMOHQ sur les médias sociaux X et Instagram. Les photographies prises lors des manifestations organisées à cette occasion peuvent aussi être envoyées à l'adresse [media@imo.org](mailto:media@imo.org).

8 Pour toute question concernant la Journée, prière d'envoyer un message à l'adresse [ero@imo.org](mailto:ero@imo.org).

\*\*\*

## ANNEXE

### INSCRIPTION À LA MANIFESTATION

#### **Système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS)**

1 Les personnes qui ont l'intention de participer à la manifestation sont priées de s'inscrire d'ici au jeudi 15 mai 2025 en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS) de l'OMI, ainsi qu'il est indiqué dans la lettre circulaire n° 4336 du 5 novembre 2020.

2 Une fois la procédure d'inscription terminée, les participantes et participants se verront délivrer, sur place, un badge électronique qui leur permettra de franchir les portillons de sécurité. Pour permettre la fabrication de ce laissez-passer, les représentantes et représentants seront tenus de présenter à leur arrivée une pièce d'identité portant leur photographie, par exemple un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire. Lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment, les participantes et participants pourront également à tout moment être invités à présenter une pièce d'identité par le personnel de sécurité de l'OMI. Vu les dépenses importantes qu'occasionne la fabrication des badges, les personnes qui en ont déjà un sont priées de bien vouloir l'apporter aux fins de sa réactivation.

3 Ne seront pas inscrites à la manifestation les personnes qui n'auront pas été autorisées à y assister par le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS. Un badge sera remis aux nouvelles représentantes et aux nouveaux représentants dont le nom est inscrit dans l'OMRS. Les nouvelles représentantes et nouveaux représentants dont le nom ne figure pas sur la liste de l'OMRS seront priés de prendre contact avec le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS, qui devra faire le nécessaire pour qu'ils soient autorisés à assister à la manifestation.

4 Pour toute question relative à l'inscription via l'OMRS, prière de contacter le :

Service des inscriptions  
Section du service des réunions et de l'interprétation  
Courriel : [onlineregistration@imo.org](mailto:onlineregistration@imo.org)

\_\_\_\_\_